



Département des Ressources Humaines

Décision n°2023-1109

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien maître d'oeuvre ouvrages eau potable et assainissement à la direction du cycle de l'eau

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8, 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du cycle de l'eau, un emploi de technicien maître d'oeuvre ouvrages eau potable et assainissement, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Réalisation d'études préalables, avant-projets, projets (missions de Maîtrise d'œuvre : EP, DIA, AVP, PRO, ACT) :

Définir les informations techniques complémentaires (étude de sols, inspections télévisées, plans topo, sondages,...) nécessaires pour réaliser l'étude

Réaliser des avant-projets et des projets (notes, plans, solutions techniques envisagées avec l'enveloppe financière ou évaluation détaillée associée)

Réaliser, sous couvert d'un cadre A, la passation des marchés publics en lien avec la Maîtrise d'Ouvrage et la Cellule de Gestion : rédaction des pièces techniques de marchés (cahier des charges, métrés, bordereaux prix,...) ; validation des pièces administratives ; analyse des offres

Réalisation du suivi technique et financier des travaux (missions d'OPC et de Maîtrise d'Oeuvre : DET, VISA, AOR) :

Vérifier l'adéquation des documents d'exécution proposés par l'entreprise avec le marché

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20231023-2023_1109DEC-AU 1
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

Suivre financièrement et administrativement les travaux (AOC, situations, Ordres de Service, Comptes-rendus, etc.)

Mener les Opération préalables à la réception et élaborez les dossiers de fin de chantier

Coordonner les différents intervenants si nécessaire (OPC)

Réalisation d'expertises techniques et de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Diagnostiquer et préconiser les réhabilitation d'ouvrages

Participer à l'analyse des besoins et des attentes de la Maîtrise d'Ouvrage

Etre amener à animer et participer aux réunions (internes, publiques, chantiers) ainsi qu'à la veille réglementaire.

Décide,

Article 1 : L'emploi de technicien maître d'oeuvre ouvrages eau potable et assainissement à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal 2ème classe, à savoir au minimum indice brut 371 et au maximum indice brut 534, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 23/10/2023

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

/ 9 NOV. 2023